

EHPAD' MAG

PLATEFORME POUR L'AUTONOMIE

9€



DOSSIER

L'INFORMATISATION *au service des EHPAD*



INTERVIEW



Alain Koskas

Expert psychanalyste et g rontologue, Alain Koskas est engag  dans la lutte contre la maltraitance des personnes  g es, sous toutes ses formes : physique, psychologique, financi re.

HYGI NE

- Nouveau dispositif de d sinfection
- L'hygi ne des mains



TENDANCE

Mobilier : les nouvelles tendances



FORMATION

La Certification professionnelle Comment bien choisir son organisme de formation ?

PROTÉGEONS-NOUS.

**PROTÉGEONS
LES PERSONNES
FRAGILES.**

**VACCINONS-NOUS
CONTRE LA GRIPPE.**

Chez les plus de 65 ans, la grippe peut entraîner des complications graves. Si vous souhaitez en savoir plus sur la vaccination des personnes fragiles et des professionnels travaillant en établissement, rendez-vous sur ameli.fr/etablissement-de-sante.

NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GÂCHER L'HIVER.

EDITO

En Marche !

La Silver économie est en marche, le nouveau gouvernement poursuit la ligne instiguée par ses prédécesseurs et tout cela va dans le bon sens au bénéfice des acteurs de la prise en charge des seniors. Selon les chiffres du Baromètre santé 360, deux tiers des français jugent satisfaisant la prise en charge des personnes âgées. Le même sondage indique que la moitié des français, en cas de situation de perte d'autonomie, préféreraient rester chez eux et adapter leur logement plutôt que d'aller en EHPAD. Le reste à charge serait-il encore trop élevé ? Par ailleurs, afin de comprendre et de trouver des solutions pour lutter contre la maltraitance des séniors, nous sommes allés recueillir le point de vu d'Alain KOSKAS, expert gérontologue engagé dans la lutte contre les violences faites aux personnes âgées. Rapporteur de la conférence des OING du conseil de l'Europe, il nous a confié que, selon lui, la clé du combat est dans l'échange et le temps que l'on consacre pour accompagner et comprendre les difficultés de l'aidé mais aussi de l'aidant. Vous pourrez lire son analyse dans ce numéro. Enfin, nous vivons actuellement une vraie révolution technologique avec l'évolution des systèmes informatiques et le partage d'information pour la prise en charge des personnes âgées en EHPAD et à domicile. Nous avons voulu faire un point sur les bénéfices que peuvent apporter ces technologies dans votre quotidien. C'est le sujet du dossier de ce numéro.

Bonne lecture,
A bientôt

La rédaction

360°

3 En bref

8 Interview : Alain KOSKAS

Expert psychanalyste et gérontologue, Alain Koskas est engagé dans la lutte contre la maltraitance des personnes âgées, sous toutes ses formes (physique, psychologique, financière).

Dossier

11 L'informatisation au service des EHPAD

L'informatisation est dans l'ère du temps quelque soit le secteur d'activité et en particulier en EHPAD. Elle permet d'optimiser la productivité mais surtout de gagner du temps et de diminuer les marges d'erreur grâce au dossier patient partagé. Par ailleurs, elle offre aux Ehpads la possibilité de faire connaître leur prestation et places disponibles ainsi que d'approfondir leur connaissance sur leurs résidents via des outils statistiques.



Cœur de métier

19 Formation : la certification professionnelle

Ambiance comme à la maison, modèles évolutifs, innovants...

20 Risque de chute

21 Mobilier : les nouvelles tendances

Ambiance comme à la maison, modèles évolutifs, innovants...

23 Hygiène

Innovations : nouveau dispositif de désinfection.
Les poignées de porte





SILVER
NORMANDIE
L'ECONOMIE REGIONALE
AU SERVICE DES SENIORS

Votre Secrétaire Particulier

COURRIERS / DÉMARCHES / DÉCLARATIONS ...



Démarches administratives



Démarches après décès



Services à domicile



Dépendance physique



Aménagement de l'habitat



Maladies neurodégénératives

CONTACTS en Normandie

3 rue du Labrador 14 123 Cormelles-le-Royal

02 31 83 78 53

fm.mazire@fmadom.fr

www.fmadom.fr

Après plus de 20 ans dans les Ressources Humaines Françoise Mazire-Grenier s'est spécialisée dans l'Aide Administrative à Domicile.

Elle vous accompagne dans toutes vos formalités, de la naissance à la fin de vie, en passant par les études, la maladie...

Elle vous libère du temps, à consacrer à vos proches et à vos loisirs.

Son empathie, son efficacité, sa confidentialité seront ses principales qualités pour réaliser vos démarches et obtenir rapidement vos prestations dans des délais raccourcis.

KEDGE
EXECUTIVE EDUCATION

**INNOVER &
MANAGER**
POUR ANTICIPER
LES ENJEUX

MSAS

MANAGEMENT DES
STRUCTURES D'ACTION
SOCIALE ET DE SANTÉ

- Mastère Spécialisé®
Titre RNCP Niveau 1- Eligible CPF
- Admission (Bac + 5 OU Bac + 4 et 3 ans d'expérience OU autre situation à étudier)

Marseille : 04 91 82 79 11
emma.chenier@kedgebs.com

Bordeaux : 05 56 84 22 26
adeline.ducuing@kedgebs.com



formation.kedge.edu

Les grands gagnants du secteur médicosocial pour l'opération mécénat de LA FABRIQUE AVIVA du CPOM

Le 28 juin 2017, La Fabrique AVIVA, opération de mécénat de l'assureur Aviva France, visant à doter d'1 million d'euros des initiatives locales utiles et innovantes, à dévoilé, parmi les 200 projets finalistes, l'identité des 12 gagnants qui reçoivent des enveloppes budgétaires de 25 000 € et 50 000 € pour financer leurs projets.

Parmi eux, deux sociétés se démarquent pour le secteur médicosocial dans la catégorie Handicap Santé Alimentation :

- **EverCleanHand** reçoit 25 000 €. Cette entreprise a développé "Smart & Safe", une solution automatisée permettant de désinfecter les mains en quelques secondes contre toute infection, bactérie ou virus

- Le Fauteuil électrique **PHOENIX** reçoit 50 000 € afin de développer son concept de fauteuil électrique innovant permettant d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, notamment dans les régions rurales. ①



L'institution nutrition : un nouvel acteur au service des établissements de santé

L'Institut Nutrition a été lancé en avril dernier à Lyon. Une inauguration officielle à l'occasion de son premier colloque consacré à la dénutrition, où de nombreux spécialistes étaient réunis pour l'événement. L'Institut Nutrition est une structure nouvelle et moteur au service des établissements de santé et des acteurs de ce secteur. Son objectif global est de répondre aux enjeux de santé publique à travers 3 grandes missions.

Fédérer, innover et expérimenter : les 3 grandes missions de l'Institut

L'Institut Nutrition se donne pour premier objectif

de fédérer l'expertise et apporter une réelle expérience pour répondre concrètement aux questions de la Nutrition et du Bien-être. L'Institut Nutrition anime un réseau de partenaires du monde médical et scientifique et une communauté d'experts pluridisciplinaires solide (médecins, naturopathes, designers, chefs de cuisine, R&D culinaire, enseignants chercheurs...).

Contrairement à certains instituts ou centres qui axent essentiellement leurs interventions sur la recherche fondamentale, la Recherche & Développement est l'un des piliers de l'Institut

Nutrition. En collaboration avec ses partenaires, la structure travaille d'ores et déjà sur des projets de recherche innovants afin d'améliorer l'état nutritionnel des personnes fragilisées.

Afin de répondre aux grands enjeux de Santé Publique, l'Institut Nutrition et ses partenaires construisent des réponses opérationnelles aux questions complexes de nutrition. L'Institut Nutrition sera un véritable lieu d'échanges et un terrain d'expérimentations concrètes pour tester, analyser en situation réelle, définir les moyens et déployer les outils futurs à grande échelle. ②



Photographie : Toa Heftiba

Prévention de la déshydratation

La prévention de la déshydratation est un sujet majeur dans la bonne prise en charge des personnes âgées. Mais faute de moyens adaptés, le personnel des maisons de retraite médicalisées peine à réaliser des suivis complets et fiables. Pour répondre

à cette problématique, une société, Auxivia a développé le premier service automatisé de suivi et de traçabilité de l'hydratation.

Cette jeune entreprise conçoit des objets connectés

pour améliorer le bien-être et la qualité de prise en charge des seniors. L'innovation est basée sur des verres intelligents qui permettent l'automatisation et la fiabilité du suivi de la traçabilité de l'hydratation des personnes âgées. Les verres ont été spécifiquement développés pour s'adapter au mieux aux usages des personnes âgées et de leurs aidants. Ces produits s'adressent donc aux maisons de retraite médicalisées, mais également au secteur du maintien à domicile. ③

EHPAD' MAG

PLATEFORME POUR L'AUTONOMIE

6
NUMEROS
PAR AN

Consultable en version papier
Egalement sur le site internet et l'application
smartphone : Actualités + fil de veille + Annuaire Pro
+ Formation + Archives des anciens numéros

Source de solutions
pratiques et
d'informations décisives

Retrouvez-nous sur :



► www.ehpad-magazine.fr



COUPON D'ABONNEMENT 2017

À RETOURNER SOUS ENVELOPPE AFFRANCHIE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

► EHPAD MAGAZINE - SERVICE ABONNEMENTS
9 bis rue du général Leclerc - 91230 Montgeron

Choisissez la formule qui vous correspond :

Papier **90€ TTC**
1 an (6 numéros) France métropolitaine
+ 6 newsletters

130€ TTC

Papier, Web, Application smartphone ~~150€ TTC~~
1 an (6 numéros) France métropolitaine
+ 6 newsletters
+ Accès au site et archives réservées aux abonnés

Web, Application smartphone **60€ TTC**
1 AN D'ABONNEMENT
+ 6 newsletters
+ l'accès au site et aux archives réservées aux abonnés

Étudiant et École **108€ TTC**
1 an (6 numéros) France métropolitaine
Papier, Web, Application smartphone
+ 6 newsletters
+ Accès au site et archives réservées aux abonnés

Réabonnement

Votre N° Abonnement :

Raison sociale :

Nom et prénom du destinataire :

Poste :

Adresse de la facturation :

Code postal : Ville :

N° SIRET :

N° TVA Intracommunautaire :

Tél. : Fax :

Courriel : Site internet :

Adresse de livraison (Si différente de l'adresse de facturation) :

Votre domaine d'activité :

Etablissement public

Etablissement privé

Précisez :

Date : / /

Signature et cachet :

Rapprochement Croix-Rouge française, la FEHAP, Nexem et UNICANCER

Le secteur du sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif est confronté à de lourdes mutations sociales, politiques et économiques. Les grandes tendances qui traversent aujourd'hui la société interrogent tant la prise en charge des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux que l'organisation des acteurs pour y répondre.

La Croix-Rouge française, la FEHAP, Nexem et UNICANCER partagent ce constat et considèrent que notre secteur doit s'adapter face à ces enjeux. Ils soulignent que seule une action collective peut permettre de relever le défi.

Pour ce faire, ils décident de travailler ensemble à l'organisation du secteur sanitaire social et médico-social privé à but non lucratif. Deux sujets doivent traduire cette nouvelle dynamique en 2017 :

- Un socle commun de règles : outre de nombreux

sujets qui ont déjà fait l'objet d'accords (formation professionnelle, temps partiel, etc.), de nouvelles thématiques doivent être négociées avec les partenaires sociaux (exemple : la qualité de vie au travail, les nouveaux métiers, etc.) pour étoffer peu à peu cette base.

- La formation professionnelle : composante indissociable du secteur, elle est au cœur de sa nécessaire évolution pour lui permettre d'investir les réformes à venir.

Ces deux axes de travail doivent permettre de concrétiser rapidement une action collective et de faire ainsi émerger une ambition et un projet pour le secteur au sein de l'économie sociale et solidaire. Cet horizon commun fixe un cap pour les quatre organisations signataires :

- un secteur sanitaire, social et médico-social privé à

but non lucratif fort, identifié par les pouvoirs publics et ouvert à l'ensemble des acteurs du secteur privé non lucratif, avec lesquels il convient d'imaginer de quelle manière de plus grandes proximités peuvent être développées ;

- un cadre juridique partagé, articulant une base commune à tous les acteurs et les singularités structurelles, juridiques, opérationnelles, ... de chaque environnement ; la gouvernance de ce cadre doit permettre de concilier action et respect du rôle des uns et des autres.

La Croix-Rouge française, la FEHAP, Nexem et UNICANCER s'engagent à travailler ensemble et à veiller à ce que toutes les décisions soient prises de façon consensuelle, afin de garantir le respect des intérêts de chacun et de leurs adhérents respectifs. ➔



LES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

Foyer-Résidence pour adultes handicapés moteurs « Résidence Pierre Floucalt »

11/13 Avenue de la Concorde 77100 MEAUX.

Après 2 ans de travaux, LogiRys, filiale du Groupe Polylogis, a livré à l'Association des Paralysés de France (APF) la nouvelle résidence Floucalt pour adultes handicapés moteurs. Son inauguration a eu lieu le 26 juin 2017.

L'établissement, composé 55 places (40 places en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), 15 en Foyer de Vie), remplace une structure datant de 1978 édifée sur un foncier à proximité qui n'était plus adapté aux besoins des résidents.

Le bâtiment R+2+Attique sur sous-sol complet, comprend :

- des Unités de Vie avec chambres individuelles ou doubles pour les couples concernant le FAM,
- des logements pour le Foyer de Vie,
- des espaces fonctionnels pour les résidents et les animateurs.

Equipé en domotique, il est certifié Qualitel et Habitat & Environnement, conforme à la RT2012.

Cet établissement a pour particularité la mise en place de colocation pour le Foyer de Vie, ainsi qu'un accompagnement médical (Kiné, motricien, ergothérapeute, etc...). De plus, il est géré en collaboration avec les établissements de Santé de proximité.



Son cout : 12 658 980€

Son financement : subvention de la Région, CNSA et APF ainsi qu'un prêt CDC.

En lieu et place de l'ancienne structure et en collaboration avec la ville, une construction de 58 logements sociaux sera réalisée par Trois Moulins Habitat, autre filiale de Polylogis, ainsi qu'une construction d'environ 62 logements en accession.

Une nouvelle Résidence pour le Grand Reims

Le jeudi 29 juin, Catherine VAUTRIN - Présidente du Grand Reims, M. Joël DELATOUR -Président de l'ARFo et M. JOBBÉ - DUVAL - Directeur Général Adjoint PLURIAL NOVILIA, ont inauguré LA RESIDENCE CLAUDE TRUCHET dédiée aux seniors dans la commune de BETHENY (51)

Pose de la première pierre de la Résidence Mutualiste Accès de Villeneuve, Petite Unité de Vie à Salvizinet

La Mutualité française Loire – Haute Loire SSAM, l'association ACCES Domicile (Accompagner, Collaborer, Ecouter, prendre Soins) et Loire Habitat s'associent pour créer une Petite Unité de Vie (PUV) de 24 places à Salvizinet (42) en réponse à un appel à projets lancé par le Département de la Loire.

Dispositif complémentaire à ceux existants, situé entre le domicile et l'institution, la PUV est une structure d'accueil non médicalisée pour des personnes âgées. Cette pose de première pierre officialise le démarrage du chantier pour une ouverture fin 2018. ➔

Saint-Quentin : un robot de téléprésence pour permettre aux personnes à mobilité réduite de visiter l'exposition Art Déco

Alliant Innovation, Culture et Service, la plateforme PRESENCE+ Museum révolutionne l'accès à l'art et au patrimoine. Afin que les personnes à mobilité réduite puissent se téléporter au sein d'expositions patrimoniales en dépit de leur handicap, RoboCARE Lab accompagne la Ville de Saint Quentin, dans la mise en place d'un service leur permettant de piloter à distance un robot de téléprésence sur le site de l'exposition Art'Déco.

SAM, un robot au service des personnes fragilisées

« Considéré comme un compagnon par nos premiers utilisateurs, SAM permet initialement des visites virtuelles au sein de familles géographiquement éloignées, de combler une partie de la distance, d'améliorer le quotidien d'un senior isolé et de soulager l'aidant familial », expliquent Faissal Houhou et Dominique Blasco, cofondateurs de RoboCARE Lab. « C'est tout naturellement que nous

avons imaginé une utilisation culturelle du robot, en collaboration avec des mairies, des musées ou des associations. »

Le robot permettra d'augmenter le rayonnement d'une exposition visuellement grandiose, et de donner à chacun un meilleur accès aux sites patrimoniaux d'une ville, qu'il s'agisse de personnes à mobilité réduite, âgées, en convalescence, ou encore de touristes étrangers rêvant de visiter le patrimoine français. La plateforme est disponible sur : www.presencepluseum.com. ➔



Le Rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité Social : Une dégradation des comptes de la CNSA en 2016 et un déficit en croissance pour 2017 compte tenu du dynamisme des nouvelles dépenses.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a été déficitaire de 95 M€ en 2016, après avoir été excédentaire de 300 M€ en 2015. Ce déficit se creuserait en 2017 pour atteindre 420 M€, en raison des nouvelles dépenses relatives à la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et de la mobilisation d'une partie de ses réserves pour financer l'objectif global de dépenses (OGD)

En 2016, les charges de la CNSA ont augmenté à un rythme plus rapide qu'en 2015 (+3,4% contre 2,7% en 2015). Cette accélération s'explique par les nouvelles dépenses relatives à la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ainsi, les concours aux départements au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ont sensiblement augmenté (+20%, soit 0,35 Md€ de charges supplémentaires). Cette forte hausse a permis de financer la revalorisation de l'APA à domicile prévue par la loi. Par ailleurs, la CNSA a engagé également de nouvelles dépenses de prévention de la perte d'autonomie au travers des subventions versées à la conférence des financeurs (130 M€). Dans le cadre de cette loi, les dépenses destinées à la modernisation, la professionnalisation et la formation dans le secteur médico-social ont également augmenté.

Outre les concours aux départements au titre des dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la CNSA participe au financement de la prestation de compensation du handicap (PCH) et du fonctionnement des

maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Ces deux dépenses se sont élevées à 0,6 Md€ en 2016. Par ailleurs, le financement des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) et des groupes d'entraide mutuelle (GEM), via le fonds d'intervention régional, a représenté une dépense de 100 M€. Le financement par la CNSA des plans d'aide à l'investissement des établissements (PAI) a atteint 120 M€ en 2016.

La montée en charge des dépenses mises en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement expliquerait la dégradation de la situation financière de la CNSA dont le déficit s'élèverait à 0,4 Md € en 2017.

En 2017, les charges de la CNSA augmenteraient très fortement du fait d'un changement de périmètre sans impact sur le solde de la caisse. En application de la LFSS pour 2016, la sécurité sociale s'est vue transférer au sein de l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) médico-social le financement des établissements et services d'aides par le travail (ESAT). Au-delà de ce changement de périmètre, les charges sont tirées par les nouvelles dépenses relatives à la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ainsi, les concours aux départements au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) continueraient d'augmenter (+7,7%). Les actions de prévention, tout comme les subventions d'investissement augmenteraient également sensiblement.

Baromètre

Santé 360

Les résultats du Baromètre Santé 360 mené par Odoxa pour Ramsay Générale de Santé, Orange, la MNH et la FHF sur le thème du grand âge, de la dépendance et de l'accompagnement du vieillissement sont sortis.

Cette étude a été réalisée courant juin par internet auprès de 1 002 personnes : Français, aidants familiaux, médecins, infirmiers, directeurs d'hôpitaux et d'EHPAD.

Parmi les grands enseignements de ce baromètre, 3 axes se dégagent principalement :

1/ Panorama général : la perception de l'accompagnement du vieillissement et de la dépendance

- Près de 6 Français sur 10 sont concernés par la prise en charge du vieillissement et de la dépendance.
- Plus des 2/3 jugent cette prise en charge satisfaisante.



Photographie : Snowing

- La problématique de la santé constitue la principale inquiétude des Français concernant leur vieillissement.

2/ Vieillesse et dépendance : vécu et problèmes rencontrés

- En cas de perte des capacités physiques, la moitié des Français souhaiterait adapter leur domicile plutôt que d'intégrer un EHPAD.
- En cas de troubles cognitifs (Alzheimer...), une majorité préférerait intégrer un établissement spécialisé.
- 6 Français sur 10 ont anticipé des solutions pour faire face aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer

en vieillissant.

3/ Attentes des Français quant à la prise en charge du vieillissement et de la dépendance

- Les Français et professionnels de santé jugent que l'usage des objets connectés est une bonne chose pour le maintien à domicile et que leur usage améliorerait la santé et l'accès aux soins... mais ils sont convaincus que leur développement est insuffisamment favorisé.
- 9 Français sur 10 jugent la politique publique inadaptée aux défis du grand âge et de la perte d'autonomie... en raison d'un reste à charge trop important. ➔



Le SYNCASS-CFDT rappelle que les D3S exercent dans les établissements de santé comme dans les établissements médico-sociaux et sociaux. A la croisée des coopérations, ils sont impliqués dans les équipes de direction lorsqu'ils sont adjoints et la majorité d'entre eux sont chefs d'établissements, très souvent de directions communes et assurent fréquemment un intérim et même plusieurs. Tous sont ainsi mobilisés, pour restructurer le paysage sanitaire, médico-social et social, dans un contexte difficile :

Le SYNCASS-CFDT Alerte !

- Dans les hôpitaux, l'enchaînement ininterrompu des réformes et des contraintes, culminant avec le lancement des GHT, sans avoir d'abord organisé le zonage des autorisations d'activités prévu par la loi et établi un cadre réglementaire clair, a abouti à une incertitude sur les évolutions du management, sans mesure ni réponse aux conséquences majeures sur les exercices professionnels.
- Dans les EHPAD, les directeurs manifestent leurs inquiétudes face à la réforme de la tarification : la modernité vantée des « EPRD et CPOM » cache un calcul du point GIR départemental injuste découlant d'une réforme « mal ficelée », au risque d'accentuer les inégalités entre établissements au lieu de les résorber et va peser sur le niveau de l'emploi et la qualité des prises en charge ! L'annonce ministérielle d'un comité de suivi constitue une première réponse, à concrétiser.
- Les directeurs du handicap s'inquiètent

du programme Séraphin-PH, annonçant un financement réformé des activités du secteur. Dans cette attente, la révision de la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées fragilise la tarification des places d'accueil temporaire, risquant ainsi d'alourdir davantage leurs listes d'attente.

L'annonce, par la ministre, d'une politique de cohésion sociale concernant tous les établissements est positive. Mais le « cycle de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, au premier rang duquel les collectivités locales » pour « proposer les réformes nécessaires de l'organisation des responsabilités, des missions et des financements » ne doit pas oublier les directeurs, souvent seuls à assumer auprès des usagers, des familles, des personnels et des élus les conséquences des politiques publiques nationales et locales. ➔

France Silver Éco s'engage à être force de proposition auprès du nouveau gouvernement

FRANCE SILVER ÉCO est une association créée en 2009, sous l'impulsion du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministère de la Santé et des Affaires sociales.

Son rôle est de développer la filière silver économie et de promouvoir les solutions innovantes en faveur d'un vieillissement actif.

En juillet 2016, Emmanuel Macron, alors Ministre de l'Économie et Marisol Touraine, ministre de la Santé et des Affaires Sociales, signaient une feuille de route fixant 4 objectifs à France Silver Éco.

Un an après, lors de son Assemblée Générale du 27 juin, l'association qui fédère les acteurs publics et privés de la Silver économie, a fait le point sur l'état d'avancement de ces 4 chantiers :

1 - Animation du réseau des Silver Régions

A deux reprises cette année (en décembre 2016 et juin 2017), France Silver Éco a réuni le Comité national des Silver Régions composé des élus ayant en charge la Silver économie au sein des Conseils régionaux. Même si certaines régions ont fait de la Silver économie une réelle priorité (Normandie, Occitanie, PACA, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine...), le développement de la

filière demeure hétérogène sur le reste du territoire.

« C'est pourquoi, en lien avec Régions de France (ex-ARF) et en réponse aux attentes exprimées, France Silver Éco a proposé aux régions un appui méthodologique et une expertise permettant à ces écosystèmes locaux de mieux se déployer. Les conseils régionaux qui le souhaitent peuvent en bénéficier en signant une convention de partenariat ad hoc », annonce Catherine Marcadier-Saflix directrice générale.

2- Création d'un Observatoire national de la Silver économie

Destiné à analyser les tendances et à publier les données socio-économiques de la filière, l'observatoire sera lancé en fin d'année. Il a pour objet de produire des études et des données unanimement reconnues qui fassent autorité.

3 - Développement d'un site de référencement

Lancé il y a un an et soutenu par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la Caisse Nationale D'Assurance Vieillesse (CNAVTS), ce site a pour objectif de référencer les solutions qualitatives et innovantes en faveur du bien-vieillir. Au terme d'une sélection rigoureuse assurée par un pool d'experts dédiés - médecins, psychomotriciens, ergothérapeutes, nutritionnistes - une soixantaine de produits et

services ont été mis en ligne.

Pour en savoir plus : [Solutions-bien-vieillir.com](#)

4 - Pour une politique d'achat public innovante

Après avoir co-produit 3 guides sur l'achat public innovant en Silver Economie avec le RESAH, France Silver Éco élargit son partenariat à l'Union des groupements d'achat public (UGAP), centrale d'achat public. Un nouveau projet de convention sera présenté à l'automne prochain. Il aura pour objet de faciliter l'accès des entreprises de la filière, dont celles porteuses d'innovation à la commande publique.

Enfin, France Silver Eco a signé ce jour une Charte de bienveillance permettant d'améliorer la coopération entre start-up et grandes entreprises. Cette charte vise à créer des conditions favorables entre des parties prenantes tenues par des impératifs très différents (temps de développement, retour sur investissement, capacités financières).

Mais toutes ces actions nécessitent une implication pleine et entière de la part de l'Etat et donc du nouveau Gouvernement. France Silver Éco appelle donc le Gouvernement à ne pas relâcher l'effort entrepris depuis 2013 en matière de développement d'une filière Silver économie et à donner très vite un signal fort en direction d'un écosystème générateur d'innovation et de croissance. ➔

Un nouveau portail pour déclarer les événements indésirables en santé

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé a lancé un nouveau site commun aux usagers et professionnels pour signaler facilement, à tout moment, un événement sanitaire indésirable. Prévu par la loi de modernisation de notre système de santé, ce nouveau portail, www.signalement-sante.gouv.fr, doit permettre aux professionnels médico-sociaux, de signaler en quelques clics aux autorités sanitaires tout événement indésirable ou tout effet inhabituel ayant

un impact négatif sur la santé.

Selon l'événement indésirable ou la situation identifiée, le professionnel de santé :

- déclare directement en ligne ;
- est guidé vers des systèmes de télé-déclaration existants, comme par exemple le portail vigie-radiothérapie de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

- ou est informé sur la démarche à suivre pour certains signalements spécifiques qui nécessitent d'être effectués soit par un professionnel de santé (côté usager) ou par un professionnel spécialisé (côté professionnel).

Tous les renseignements fournis sont traités dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel, du secret médical et professionnel. ➔

“ Comment prévenir la maltraitance à domicile ? ”



Alain Koskas

Expert psychanalyste et gériatologue, Alain Koskas est engagé dans la lutte contre la maltraitance des personnes âgées, sous toutes ses formes (physique, psychologique, financière). Il est rapporteur de la conférence des OING* du Conseil de l'Europe où il anime la commission « Violences à l'égard des personnes âgées et droits de l'homme ». Pour lui, l'une des clés repose sur le « temps consacré » : le temps du répit pour l'aidant familial et le temps de l'échange entre tous les professionnels de l'aide à domicile.

Comment la France se situe-t-elle en Europe dans le domaine de la prévention de la maltraitance ?

▶ **Alain Koskas** : De nombreux progrès ont été faits. La France a beaucoup de protocoles, elle a mis en place beaucoup de formations. La dernière loi d'adaptation de la société au vieillissement a parachevé les choses déjà lancées. En France, on insiste beaucoup sur le consentement éclairé. Il n'en demeure pas moins que de nombreux aînés sont en souffrance, souvent isolés.

Quelles sont les situations qui peuvent déboucher sur la maltraitance ?

▶ **A. K.** : J'en vois trois principales, qui concernent tout autant la personne âgée que l'aidant : l'isolement, la perte d'estime de soi et l'épuisement. Par ailleurs, la solitude et l'éloignement des proches attirent les prédateurs.

D'après vous, que faut-il faire pour les aidants familiaux ?

▶ **A. K.** : Les personnes âgées en difficulté sont dans une très grande attente affective vis-à-vis de leur aidant, ce qui est épuisant. Pendant des décennies, l'aidant donne sa vie à son proche. Il faut travailler sur le projet de vie de l'aidant pour que toute sa vie ne soit pas consacrée uniquement à l'autre. Il doit pouvoir continuer à vivre. Même dans les familles très unies, il y a l'épuisement. Le « droit au répit » est maintenant reconnu par la loi. Au Québec, il existe depuis des décennies le baluchonnage* qui relait l'aidant en cas de besoin.

D'où proviennent la majorité des cas de maltraitance ?

▶ **A. K.** : L'essentiel des maltraitances se déroule à domicile, bien plus qu'en établissement. En établissement il y a des regards, les collègues

sont vigilants les uns avec les autres et ils sont susceptibles de s'entraider si les choses deviennent difficiles. Pour autant, les maltraitances ne proviennent pas forcément des professionnels de l'aide à domicile. Les aidants naturels, épuisés, sont aussi confrontés à ce risque. Les maltraitances peuvent venir du voisinage, de l'entourage ou de quelqu'un de complètement étranger qui vient rendre visite à un moment donné.

Comment savoir si une personne âgée est victime de maltraitance ? Que doit faire l'œuvrant à domicile s'il suspecte une maltraitance ?

▶ **A. K.** : Il y a des signes qui ne trompent pas : la personne âgée n'accueille plus l'œuvrant à domicile en souriant, elle refuse de manger, se dénutrit, se néglige...

Face à ces signes, l'œuvrant à domicile doit essayer de parler avec la personne et doit alerter la responsable de service. Depuis la loi du 5 mars 2007, en cas de suspicion, le responsable de la structure saisit l'Agence Régionale de Santé ou le conseil départemental pour faire un signalement. En général, le suivi est assez rapide.

Que risque le directeur d'une société de services à domicile confronté à l'un de ses salariés maltraitant ?

▶ **A. K.** : Son autorisation peut être remise en cause. S'il y a des maltraitances graves (financières ou physiques aigues constatées par exemple), le directeur est pleinement responsable. Les directeurs sont extrêmement vigilants aujourd'hui. La problématique réelle est celle du temps consacré à tous les acteurs.

En quoi le « temps consacré à tous les acteurs » est-il la problématique principale ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

► **A. K.** : Le nœud du problème est de disposer de temps suffisant pour que les personnels et les coordinateurs de service puissent dialoguer avec les personnes âgées. Il s'agit de montrer qu'il y a d'autres personnes qui s'intéressent à cet aîné. Le coordinateur va s'enquérir de la qualité de la relation et de l'approche entre l'œuvrant à domicile et la personne. Les assistantes sociales et autres professionnels doivent jouer ce rôle également.

Pour prévenir la maltraitance, le maître mot serait donc le « temps » ?

► **A. K.** : Oui, on a moins un problème de technicité aujourd'hui que de temps. Y compris du temps passer entre les responsables et les équipes. Les œuvrants à domicile ne sont pas très bien payés, ils courent beaucoup toute la journée, ils ont seulement leur affect et leur bon sens pour accompagner des personnes âgées en perte d'estime. La majorité du temps, ce sont des personnes dévouées qui se retrouvent dans des situations très complexes.

Quelles sont les possibilités existantes pour lutter contre l'isolement ?

► **A. K.** : Il y a les accueils de jour, les hébergements temporaires, les voyages... J'ai monté dans l'Yonne un accueil de jour itinérant qui va de village en village. Sans nous, les personnes ne sortiraient pas. Les villes françaises ne sont pas adaptées pour accueillir les personnes âgées : il faut pouvoir marcher en sécurité, trouver des bancs pour se reposer... C'est la capacité à entrer et sortir de chez soi qui va déterminer la bonne santé psychique. Être cloîtré entraîne la dépression et c'est le début d'un glissement propice à engendrer de la maltraitance. Les personnes âgées ont besoin de faire quelques pas et rencontrer des visages amis. C'est un élément fondamental.

Comment une structure (aide à domicile ou Ehpad) doit-elle gérer la relation avec les familles, en cas de maltraitance ?

► **A. K.** : Il faut de la transparence et de la clarté. En Ehpad, par exemple : les familles ont souvent honte d'avoir procédé au placement. Elles culpabilisent terriblement. La personne âgée a honte elle-même. Ce n'est pas son mode de vie, ce ne sont pas son lieu, ses odeurs, ses repères. Il faut tout faire pour lui permettre de parler. Ces mondes-là (la famille et la structure) doivent accepter qu'il y a un contrat de dialogue. Les familles doivent se sentir très accueillies.

Que pensez-vous de l'identification par l'image (vêtements professionnels) : est-ce une bonne chose ? Est-ce que cela contribue à la bientraitance ?

► **A. K.** : Une personne âgée n'est pas une personne malade, donc le vêtement ne convient pas. Je suis favorable aux vêtements civils pour les professionnels de l'aide à domicile. En revanche, la personne peut porter un badge pour montrer qui elle est, cela peut rassurer. 📍

Propos recueillis par Cédric Abidos et rédigé par Laura Kolski.

DÉFINITION

***Le baluchonnage** est une solution inventée Outre-Atlantique afin de permettre à l'aidant de prendre quelques jours de vacances en sachant son proche en sécurité et entouré à son domicile. Ce terme a été inventé au Québec par Marie Gendron, qui a lancé en 1999 Baluchon Alzheimer.

Le principe ? Durant ces quelques jours de vacances, le relais est assuré pour la personne aidée en toute sécurité : sa prise en charge se fait au domicile par des équipes de professionnels (aides à domicile, assistantes de soins en gériatrie) qui se relaient. Le «baluchonneur» ou la «baluchonneuse» est présent au domicile de la personne âgée jour et nuit, 24 heures sur 24, pendant plusieurs jours.



Photographie : Jeremy Wong

EN CHIFFRES

30 000 appels /an

Majoritairement maltraitance psychologique, de la négligence, physique, financier, sexuel...

DOMICILE MAG

L'information des acteurs du domicile

6
NUMEROS
PAR AN

Consultable en version papier
Egalement sur le site internet et l'application
smartphone : Actualités + fil de veille + Annuaire Pro
+ Formation + Archives des anciens numéros

Source de solutions pratiques
et d'informations décisives

Retrouvez-nous sur
www.domicile-magazine.com



COUPON D'ABONNEMENT 2017

À RETOURNER SOUS ENVELOPPE AFFRANCHIE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT

► DOMICILE MAGAZINE - SERVICE ABONNEMENTS
9 bis rue du général Leclerc - 91230 Montgeron

Choisissez la formule qui vous correspond :

Papier **80€ TTC**
1 an (6 numéros) France métropolitaine
+ 6 newsletters

Étudiant et École **60€ TTC**
1 an (6 numéros) France métropolitaine
Papier, Web, Application smartphone
+ 6 newsletters
+ Accès au site et archives réservées aux abonnés

Web, Application smartphone **60€ TTC**
1 AN D'ABONNEMENT
+ 6 newsletters
+ l'accès au site et aux archives réservées aux abonnés

Réabonnement

Votre N° Abonnement :

Raison sociale :
Nom et prénom du destinataire :
Poste :
Adresse de la facturation :
Code postal : Ville :
N° SIRET :
N° TVA Intracommunautaire :
Tél. : Fax :
Courriel : Site internet :
Adresse de livraison (Si différente de l'adresse de facturation) :

Votre domaine d'activité :

Public

Privé

Précisez :

Date : / /

Signature et cachet :



L'informatisation au services des EHPAD

L'informatisation est dans l'ère du temps quelque soit le secteur d'activité et en particulier en EHPAD. Elle permet d'optimiser la productivité mais surtout de gagner du temps et de diminuer les marges d'erreur grâce au dossier patient partagé. Par ailleurs, elle offre aux Ehpads la possibilité de faire connaître leur prestation et places disponibles ainsi que d'approfondir leur connaissance sur leurs résidents via des outils statistiques.



ViaTrajectoire: une idée innovante pour optimiser la prise en charge des personnes âgées

Optimisation du parcours sanitaire et médico-social grâce à ViaTrajectoire

ViaTrajectoire est un outil web d'aide à l'orientation et à l'admission en structures sanitaires (Services de Soins et de Réadaptation, Hospitalisation à Domicile) et en secteur d'hébergement pour personnes âgées (Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes et Unités de Soins de Longue Durée) qui décrit l'offre dans ces secteurs au travers d'un annuaire détaillé.

Cette plateforme est utilisée par tous les hôpitaux de 13 régions. Le module Ehpad/

USLD est, depuis 2014, aussi accessible aux médecins généralistes, aux accompagnants professionnels du domicile et à l'usager. Le module concernant la personne handicapée est en cours de déploiement. Ce service public gratuit, confidentiel et sécurisé a été développé par le département des systèmes d'information des Hospices civils de Lyon, en coopération avec le Groupement de Coopération Sanitaire de la région Rhône-Alpes Sisra. Il est déployé en région par les Agence régionales de santé en collaboration avec les Conseils généraux. 

L'outil propose un moteur de recherche qui permet une optimisation de l'orientation de la personne âgée. Il tient compte des besoins médicaux et du type de prise en charge tout en privilégiant la proximité géographique du domicile du patient. L'usager ou le professionnel qui l'accompagne entrent aussi des critères de recherche financiers et de confort.

ViaTrajectoire permet, de remplir la demande d'admission et de suivre en temps réel les réponses des établissements contactés. A tout moment, la demande peut être modifiée ou annulée, les établissements en sont immédiatement informés. Ils sont aussi informés des demandes rendues caduques à la suite d'une admission dans un autre établissement. Cette gestion en temps réel fait gagner du temps sur les délais d'admission et permet d'améliorer les taux d'occupation. La liste d'attente dans le secteur hébergement est également fiabilisée grâce aux relances automatiques, tous les 6 mois : le demandeur ou son représentant est invité par un email, à confirmer ou non l'actualité de sa demande et, le cas échéant, à déclarer les éventuels changements de l'état de santé ou de l'autonomie. Enfin, une interface interroge de façon trimestrielle le répertoire INSEE des décès et optimise ainsi l'actualisation des listes d'attente. L'Ehpad reçoit un dossier lisible sur le modèle du

dossier national unique avec en pièces jointes les justificatifs de revenus. L'ergonomie du tableau de bord permet à chaque Ehpad un classement de sa liste de sa liste d'attente selon plusieurs items : sexe, GIR, type de prise en charge (Exemple: Alzheimer, SMTI,...), date de réception et urgence de la demande. ViaTrajectoire est un outil de communication interne à l'établissement où chaque professionnel (médecin coordonnateur, infirmière coordinatrice,...) peut donner son avis, tracer par exemple les éléments de la visite de préadmission ou les relances téléphonique de la famille, avant que le directeur envoie la réponse à l'usager. L'ensemble de l'activité du tableau de bord génère des statistiques à disposition du directeur.

ViaTrajectoire permet un décloisonnement entre l'hôpital, le domicile et le secteur médico-social. Il existe une interface entre le dossier SSR et le dossier Ehpad qui évite la double saisie des items communs et surtout qui permet une traçabilité du parcours de la personne âgée. En cas de transfert ville-hôpital ou hôpital-ville, on peut prendre la main sur un dossier déjà saisi et l'actualiser si besoin. Le dossier reste en permanence accessible au médecin traitant et à l'usager. Une même demande peut être utilisée à la fois pour un ou plusieurs hébergements temporaires successifs puis pour un hébergement permanent. ViaTrajectoire devient ainsi un vrai support du parcours de santé de la personne âgée.



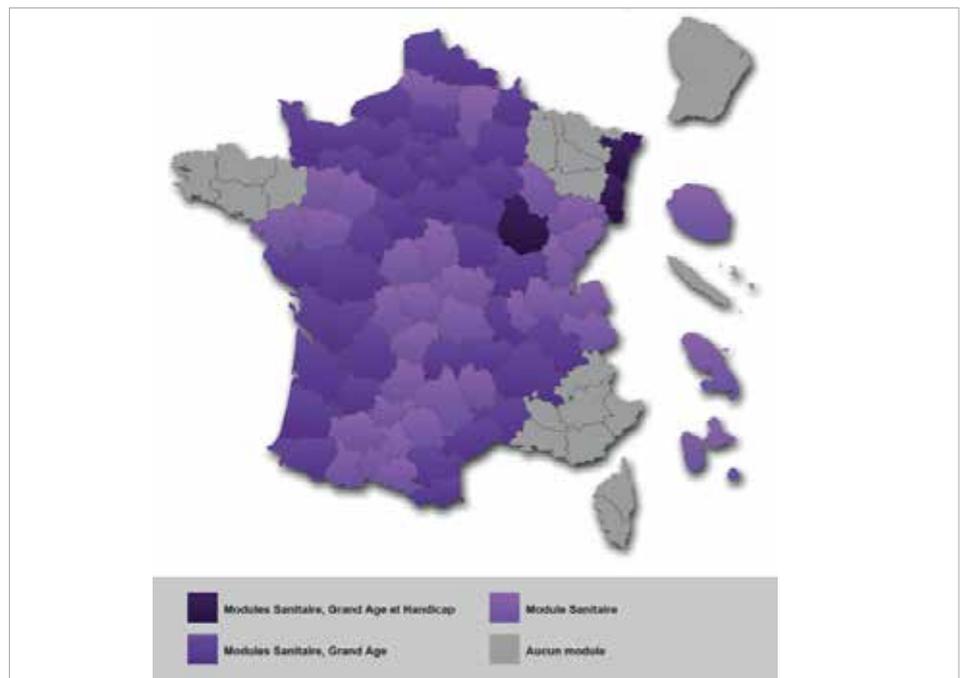
Enfin, ViaTrajectoire constitue un outil de pilotage pour les tutelles. Il génère des tableaux de bord quantitatifs et qualitatifs sur les flux de patients: nombre total de demandes, proportion de demandes abouties, délais moyen d'admission, profil des patients (âge, pathologie, dépendance, soins médico-techniques, ...), besoins non couverts. La dématérialisation du

processus d'admission en SSR/HAD et en secteur d'hébergement porté par ViaTrajectoire a plusieurs avantages : confidentialité, traçabilité, continuité, réactivité, analyse de l'offre et de la demande, fiabilisation des listes d'attente en Ehpad. En plus de simplifier les démarches pour les professionnels et les usagers, l'outil devrait contribuer à fluidifier la filière personnes âgées.

EN CHIFFRES

Qui utilise ViaTrajectoire ?

- 13 Régions partenaires
- 96 563 Professionnels déclarés
- 19 838 Médecins libéraux
- 61 680 Personnes âgées & aidants familiaux



ViaTrajectoire est un site qui offre aux hôpitaux de 13 grandes régions une aide à l'orientation et à l'admission en structures sanitaires (SSR, HAD), en secteur d'hébergement médicalisé pour personnes âgées (Ehpad, USLD) et bientôt pour les personnes en situation de handicap.

Ce service public gratuit, confidentiel et sécurisé propose un annuaire détaillé des structures et un moteur de recherche intelligent, et permet de demander une admission en ligne.

L'optimisation de l'orientation, la réactivité des structures receveuses, l'actualisation en temps réel des listes d'attente et l'évaluation de l'offre et des besoins au travers de l'observatoire contribuent à l'optimisation du parcours sanitaire et médico-social.

Mots-clés : parcours patient ; plateforme numérique ; SI ; annuaire des établissements ; admissions.

Les avantages d'une plateforme de partage d'information sécurisée

Le personnel des EHPAD se retrouve de plus en plus confronté à la pluralité de tâches qu'ils ont à effectuer. Entre l'administration, l'intendance, le médical et paramédical mais également l'aspect social de la vie du résident, il doit faire face à la gestion de l'ensemble de l'établissement. Face à cette multiplicité d'enjeux et en vue d'améliorer le quotidien du personnel, des plateformes de partage d'information sécurisée permettent de répondre à ces besoins.

▶ Polymédication des résidents

Ces plateformes ont pour but d'informatiser l'ensemble des informations d'un établissement et par conséquent, d'un résident. Ces dernières regroupent l'intégralité de ces services et possèdent plusieurs avantages. Tout d'abord, elles ne concernent pas uniquement l'aspect médical mais tous les métiers d'un établissement. Polyvalentes, elles permettent une **gestion globale de l'établissement et une optimisation des tâches**. Véritablement bénéfiques en termes de traçabilité, elles limitent considérablement la multiplication des supports et s'avèrent être également un atout écologique, le papier n'est plus nécessaire. La saisie d'informations devient alors plus facile et instantanée. Les retranscriptions manuscrites sont fortement réduites. Cela engendre alors un faible risque d'erreur et/ou de pertes d'informations. Les plateformes de partage d'information sécurisée permettent une communication optimale entre les différents intervenants de l'établissement. En effet, chaque procédure est enregistrée. Cela permet un suivi détaillé du résident. Le principe de traçabilité est également amélioré grâce à la mise à disposition d'outils mobiles, rien n'est oublié. Une meilleure communication est aussi rendue possible



Photographie : Creativeart

avec les différents acteurs de la santé externes à l'établissement. Il est par exemple, possible de s'interfacer avec les laboratoires. Ces plateformes permettent de mettre en évidence des indicateurs sur les stocks, la comptabilité ou l'administration. Elles créent aussi des bilans statistiques sur les ordonnances. Cela permet alors un gain de temps et de performance considérable ainsi qu'une praticité dans les échanges. Les informations sont rentrées en temps réel et profitent à l'ensemble des acteurs de l'établissement (infirmières, AS, psychologue, ergothérapeute, etc.) mais aussi du personnel extérieur (ex : médecins traitants).

▶ Cadre législatif et sécurité des données

Afin de garantir une sécurité totale et de diminuer l'appréhension à ces plateformes, un cadre juridique et technique permet de pouvoir garantir une

sécurité maximale. En effet, depuis 2016 le recueil des données est possible uniquement si le patient a été informé. Chaque logiciel doit alors posséder un hébergeur agréé de données de santé et justifier de cet agrément. Ces hébergeurs exigent une sécurisation de l'authentification élevée, une traçabilité et un **chiffrement sécurisés des données**. Si un dysfonctionnement ou une défaillance des systèmes intervient, les hébergeurs proposent des solutions immédiates.

▶ Une amélioration du quotidien du personnel soignant

Les plateformes de partage d'information sécurisée répondent à l'ensemble des besoins métier des établissements. Avantage sur tous les niveaux, elles deviennent nécessaires pour de meilleures conditions de travail. **👉**

Florence RUPRICH-TERANGA

FOCUS : Une solution de communication aide la résidence des Hautes Bruyères à améliorer la qualité de vie de ses 120 résidents

Faire évoluer les besoins d'accompagnement en fonction des habitudes des résidents en créant une relation sur-mesure.

Située à Bonsecours en Seine Maritime, la résidence des Hautes Bruyères est un établissement d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) disposant de 120 places, ainsi qu'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) destiné à accompagner les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer. Logés dans des appartements compris entre 36 et 50 m², les pensionnaires disposent d'équipements d'accessibilité et de sécurité modernisés en permanence. Début 2016, la direction de l'établissement, soucieuse de renforcer le confort et la sécurité de ses résidents a mis en place un nouveau système d'appel infirmières avec médaillons. Désormais, tous les résidents sont équipés de bracelets médaillons Ascom reliés à l'infrastructure DECT de l'EHPAD. Ils permettent de joindre le personnel soignant à tout moment via un appui sur leurs médaillons. La solution rassure les résidents car quel que soit l'endroit dans l'établissement ils sont localisés et peuvent ainsi être secourus.

► **L'analyse approfondie des appels : un gain de temps et d'efficacité pour le personnel soignant.**

Pour la direction de la Résidence des Hautes Bruyères, il est important d'avoir un panorama complet de l'activité quotidienne des appels émis par les résidents, ce qui permet de mieux mesurer la charge de travail. La facilitation du travail quotidien des équipes et les réductions des allers-retours incessants étaient également une priorité pour ce site très étendu, comprenant un bâtiment principal d'une longueur de près de 200 mètres.

« L'étude des appels a permis de mettre en lumière que six résidents totalisaient près de 70% des appels. Ce volume a été réduit de 30% suite à l'installation de la solution, et cela nous offre la possibilité d'être beaucoup plus efficaces et précis dans nos actions ». Commente Julie Bia, Directrice de la résidence des Hautes Bruyères. Avant de poursuivre : « Le côté

sur-mesure de la solution permet de personnaliser l'accompagnement de chaque résident ». De plus il est désormais possible de répertorier les appels et d'analyser les raisons précises de ces appels au même titre que les habitudes des résidents. Cette récolte de données permet à la direction d'avoir une approche personnalisée de leur relation entre l'équipe et chaque résident, d'anticiper leurs attentes et d'améliorer leur bien-être.

La solution de communication réduit considérablement les déplacements inutiles des équipes affectées à l'accompagnement quotidien des résidents. « Nous avons remarqué qu'un personnel de nuit peut être amené à effectuer un trajet supérieur à 5 km pendant ses heures de travail. Ainsi, quand il doit acquitter un résident qui utilise son bracelet pour demander l'heure, il y a une perte de temps considérable pouvant être évitée ». Poursuit Julie Bia.

► **Allier sécurité et confort pour chaque résident, deux priorités indissociables :**

La suite logicielle Ascom Mercury enregistre et archive toutes les interactions et flux d'informations, le personnel encadrant peut ainsi les visualiser en temps réel sur un écran et accéder à l'historique et aux statistiques des appels. La traçabilité de ce dispositif rassure les familles sur les réponses apportées aux sollicitations de leurs parents. Les familles peuvent ainsi constater que l'EHPAD apporte une réponse efficace et rapide à chaque alerte sérieuse.

Des scénarios prédéterminés, comprenant quatre niveaux d'escalade, permettent de rediriger les appels avec efficacité. « Si l'affectation d'un personnel est au premier étage, il ne recevra que les appels des résidents situés au premier étage », précise la directrice de l'établissement. « C'est un paramétrage qui alerte la personne la plus apte à répondre au problème en fonction du moment de la journée ». Avec le changement à venir des DECT, suite à la réception d'une alerte, le personnel concerné validera la réception de cette dernière et confirmera qu'il va s'en occuper. Une fonctionnalité efficace pour analyser le

temps de réaction et d'intervention des équipes.

Prochainement, une solution contrôle de fugue sera mise en place incluant des options de géolocalisation et de contrôle d'accès au sein de l'EHPAD. Il sera possible de procéder à un paramétrage individualisé en fonction du profil de chaque résident, afin de contrôler l'accès aux chambres et aux endroits dangereux tels que les escaliers, les ascenseurs, les portes mais aussi les entrées et sorties. Les équipes seront alors averties lorsqu'un résident sortira du périmètre autorisé, afin de minimiser les risques et éviter un éventuel danger. « La possibilité d'effectuer des extractions par étage, ou même par résident représente pour nous une mine d'informations statistiques très utile en matière de d'analyse des comportements individuels, de traçabilité des alarmes et d'optimisation de l'organisation interne. » Conclut Julie Bia.

Ascom.



12^e

Congrès National
de l'Animation et de
l'Accompagnement
en Gériatrie

Mercredi 8 et jeudi 9
novembre 2017

Maison Internationale
Cité Universitaire ■ Paris 14^o

25^e

&
Colloque
National de **L'AD-PA**

NOUVEAUTÉ 2017

Réussir la vie sociale
des personnes âgées
Diriger et animer

LES
**ANIM'
AWARDS**

Co-organisé par



Inscriptions et informations sur :
www.congres-cnaag.com

Formation : la certification professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle regroupe jusqu'à 68 000 organismes. S'il existe des formations dont les contenus ou les formateurs ont des obligations de qualifications, dans leur très grande majorité, elles ne font l'objet d'aucun contrôle. Dans un contexte où se mêlent chômage et pénurie de main d'œuvre, le législateur a souhaité fixer de nouvelles règles.

La loi sur la formation professionnelle de 2015 a donc posé des principes qui se mettent progressivement en place. Ses objectifs sont de s'assurer de la qualité des parcours de formation pour les stagiaires et de l'adéquation des formations dispensées avec les attentes des branches professionnelles. Plusieurs mesures ont été prises pour atteindre ces objectifs, dont la création du CPF

(compte personnel de formation).

Pour préciser les attentes vis-à-vis des organismes de formation, un décret paru en 2015 (n°2015-790) définit six critères qualité à respecter. Ils portent sur des bonnes pratiques à toutes les étapes de la formation : définition de la formation, accueil, qualification de l'animateur... La date de mise en place fixée au 1er janvier 2017 a fait l'objet d'un report au 30 juin 2017. Cette disposition est donc aujourd'hui effective.

Conséquence :

À partir de cet été les OPCA¹, l'Etat, les Régions, Pôle emploi, ... tous ces financeurs vont devoir s'assurer de la qualité des actions de formation sur la base de critères définis par le décret. Avant d'envoyer du personnel en formation, il est donc impératif de s'assurer que l'organisme sélectionné remplit ces critères au risque de ne pas pouvoir bénéficier de la prise en charge de l'action de formation.

Plusieurs dispositifs (certifications, labels, déclaration

en ligne) ont été sélectionnés par le CNEFOP² et mis à disposition des organismes de formation pour leur permettre de prouver leur engagement sur les six critères qualité. Ils peuvent également déclarer leur maîtrise de la qualité en justifiant critère par critère de leur approche sur une base de donnée, créé par les OPCA, appelée DATADOCK.

Pour se différencier et pour gagner en qualité, des centaines d'organismes de formation ont fait le choix de la certification – reconnue par le CNEFOP. Parmi celle-ci se dégage l'approche retenue par Bureau Veritas Certification. Il s'agit d'une certification de services : VeriSelect Formation Professionnelle. C'est une approche d'audit sur site sur des critères exhaustifs : les critères qualité au sens du décret 790-2015 auxquelles s'ajoutent des attentes en matière d'amélioration continue. Tous les financeurs reconnaissent cette certification, facile à identifier par les entreprises : on peut demander le certificat au moment de faire une demande de formation. C'est une manière de s'assurer de la prise en charge de sa formation et de sélectionner un organisme partageant une culture qualité.

Il est important de noter qu'en dehors des organismes de formation classiques, des services de formation dit internes peuvent être concernés par ces mesures. S'ils ont un numéro de déclaration en tant qu'organisme de certification et s'ils bénéficient du financement des organismes de type OPCA, Régions, ... ils sont alors assujettis au décret qualité de 2015. Dans ce cas, il n'est pas trop tard pour se conformer aux attentes.

Liste des six critères :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

¹OPCA : Organismes paritaires collecteurs agréés

²CNEFOP : Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle 9



Photographie : Katemangostar

Risque de chute : il est essentiel d'en parler régulièrement

Les chutes du sujet âgé et leur cortège de morbi-mortalité constituent une préoccupation majeure des acteurs de santé. De nouvelles recommandations incitent à un dépistage plus systématique du risque de chute, afin de mieux préserver la santé et l'autonomie des plus âgés.



Photographie : Mindandi

Le risque de chute augmente avec l'âge, et avec le vieillissement de la population un nombre grandissant de personnes âgées y est exposé. Ainsi, un tiers des personnes de plus de 65 ans chute au moins une fois dans l'année, et ce risque concerne une personne sur deux chez les personnes de 80 ans et plus. Selon le Dr Seux, gériatre à l'hôpital Broca, « le risque de chute est particulièrement prégnant en EHPAD puisque 30 à 50% des personnes sont concernées ». Les facteurs de risque sont multiples, présents dans l'environnement du sujet âgé (tapis, revêtement de sol, mauvais éclairage notamment la nuit) ou intrinsèques à la personne. Le risque est en effet augmenté en présence de certaines pathologies comme l'arthrose, les troubles visuels, la maladie de Parkinson, etc. Il est également accru chez les personnes dites « fragiles » atteintes de sarcopénie (fonte musculaire) ou par certains facteurs précipitants comme des troubles cardiaques, une hypoglycémie ou la prise de certains médicaments. Enfin, la chute est en elle-même un facteur de risque de nouvelle chute puisque la moitié des patients ayant chuté récidivent au moins une fois dans l'année.

Des chutes lourdes de conséquences

Les chutes sont loin d'être anodines chez le sujet âgé. Les conséquences physiques sont évidemment variables selon les personnes. Mais elles sont à

l'origine de 9.000 décès chaque année, et même lorsque l'issue n'est pas fatale, elles engendrent un nombre important d'hospitalisations, souvent en raison d'une fracture du col du fémur. Les conséquences peuvent alors être sévères en termes de perte d'autonomie, d'isolement social et de mortalité. Le temps d'immobilisation au sol prolongé (>1h) chez les personnes incapables de se relever seules semble être un facteur déterminant de gravité. Il peut occasionner douleurs, déshydratation, hypothermie, rhabdomyolyse liée à l'écrasement musculaire (avec risque d'insuffisance rénale) ... L'ensemble de ces causes étant susceptible de compromettre la survie. « Les chuteurs ayant passé plus d'une heure au sol ont un risque de mortalité multiplié par deux à 6 mois, que la chute ait occasionné ou non un traumatisme » explique le Dr Frédéric Bloch, gériatre à l'hôpital Broca.

Cependant les conséquences de la chute ne s'arrêtent pas aux considérations d'ordre physique. Les répercussions psychologiques peuvent également être importantes et occasionner un syndrome post-chute. Celui-ci se traduit par une réduction spontanée de l'activité, une diminution des capacités fonctionnelles, des troubles posturaux (rétropulsion notamment) et des troubles de la marche. Ce syndrome de désadaptation motrice et de peur de chuter nécessite une prise en charge spécifique et urgente

pour éviter l'évolution vers une perte d'autonomie fonctionnelle et un état grabataire irréversible.

Parler du risque de chute pour mieux le prévenir

Avec une démographie galopante des personnes âgées exposées au risque de chute, la prévention devient une préoccupation de santé publique majeure. Après la déclaration de consensus de la Société de médecine gériatrique de l'Union Européenne en janvier 2017, appelant à une amélioration du dépistage et de la prise en charge du risque de fragilité (osseuse notamment) et du risque de chute, le NICE (National Institute for Health and Care Excellence) au Royaume-Uni vient d'émettre une recommandation préconisant de demander régulièrement aux personnes de plus de 65 ans s'ils ont fait une chute au cours de l'année écoulée ou s'ils ressentent une instabilité en position debout. Dans l'affirmative, l'Institut recommande une évaluation multifactorielle et souligne l'importance d'une intervention multifactorielle personnalisée chez les personnes présentant un risque de chute accru avéré. L'objectif est de limiter, si ce n'est d'éviter, une évolution vers un plus grand niveau de fragilité, afin de préserver santé et autonomie. 

Agnès Lara

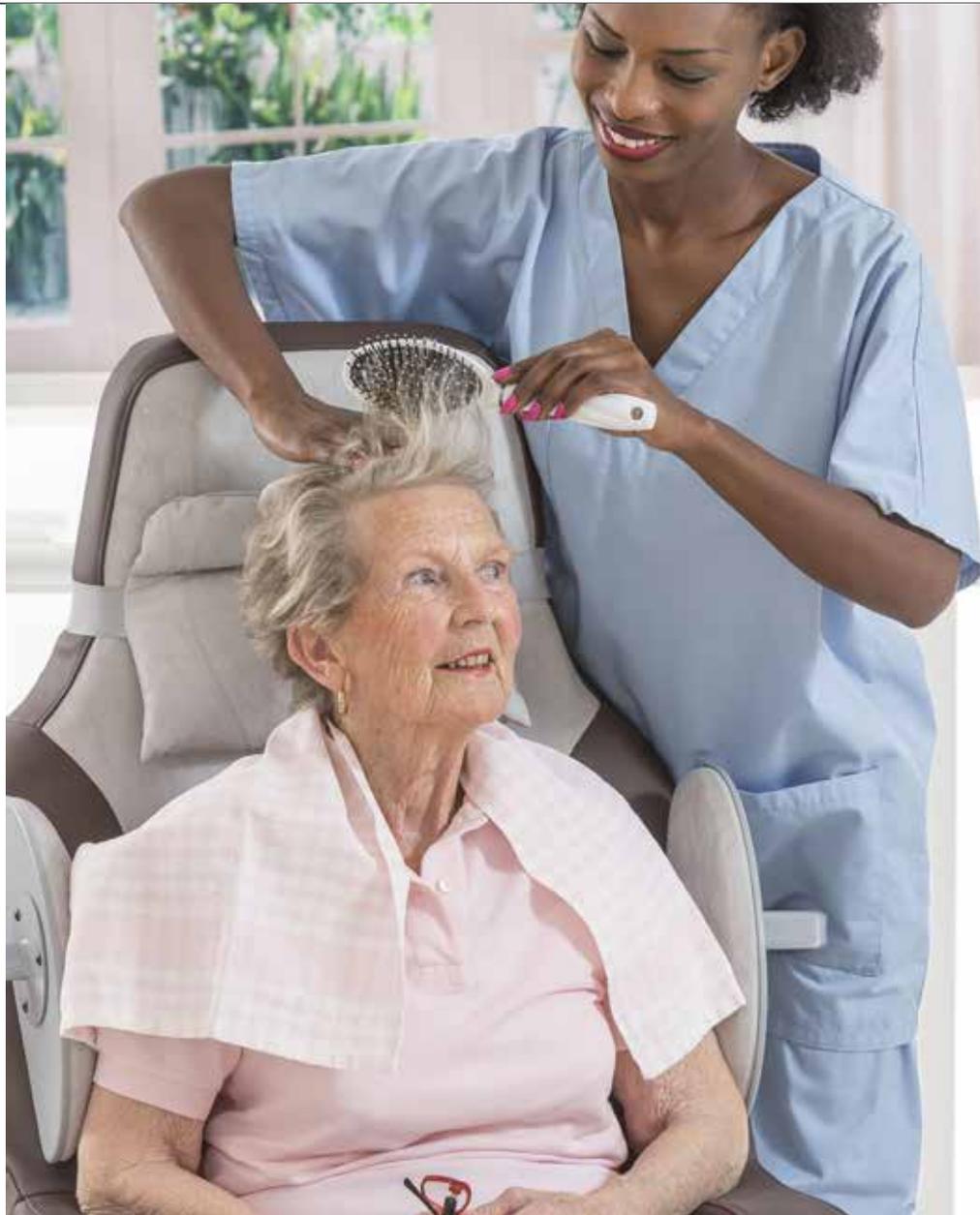
Mobilier : les nouvelles tendances

L'aménagement des EPHAD connaît une révolution. Ambiance comme à la maison, modèles évolutifs, innovants pour faciliter la vie des résidents et des personnels soignants... Zoom sur les principales évolutions du secteur.

Le mobilier qui fait hôpital comme il y a une dizaine d'années, voilà bien ce qui n'est plus du tout d'actualité ! "Une de nos lignes directrices majeures est de proposer du mobilier qui n'a pas un aspect médical" confirme Virginie Noyelle, responsable marketing et communication d'Euréquip. "L'objectif est de proposer des équipements chaleureux, comme on pourrait avoir chez soi, tout en répondant aux caractéristiques du secteur, dont la demande d'ergonomie" informe-t-elle. "Un exemple de leur mobilier en vente : plus de fauteuil gériatrique en plastique et mousse mais un beau fauteuil, en tissu adapté, avec des dimensions validées par des ergonomes." Laëtitia Giubbi, Responsable Marketing chez DLM Créations confirme. "C'est effectivement un axe fort : nous proposons un mobilier design et confortable, afin de sortir des clichés et de l'ambiance maisons de retraite et EHPAD".

Les modèles évolutifs et innovants : une tendance grandissante

Autre tendance du secteur : un mobilier qui évolue avec la personne. "Nous nous efforçons de proposer du mobilier qui évolue selon le degré de dépendance" explique Virginie Noyelle. "Dans notre gamme MODULHOME, il y a ainsi une cuisine évolutive et thérapeutique" cite-t-elle en exemple. Cette cuisine est telle que l'on pourrait en avoir une chez soi, mais les placards en hauteur s'abaissent sur pression d'un bouton sur le plan de travail, les plans de travail eux-mêmes s'abaissent, l'évier est accessible pour une personne en fauteuil roulant...



Certains fabricants cherchent à aller encore plus loin en créant du mobilier qui intègre des solutions techniques et innovantes ! C'est le cas par exemple chez DLM Créations. "Notre grande tendance est la recherche d'innovation à intégrer au mobilier, avec un double objectif : maintenir l'autonomie des résidents et réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS) dont sont victimes les soignants qui doivent assister et soulever des personnes dépendantes" informe Laëtitia Giubbi. Leur gamme ERGOMODEL est la réponse à cette recherche de solutions pour améliorer la qualité de vie des résidents et le travail des personnels soignants. On y trouve par exemple un fauteuil, l'Easy Up, qui facilite le mouvement des résidents pour se lever et s'asseoir, sans accompagnement électrique.

Un mobilier durable...

Les fabricants de mobilier destiné aux EHPAD essaient d'être de plus en plus d'être respectueux de l'environnement. La société Conforel propose ainsi une gamme de mobilier durable : la conception et les matériaux contribuent à la préservation de l'environnement. "Nous nous efforçons de respecter des normes environnementales françaises en plus des normes européennes" témoigne Virginie Noyelle, de la société Euréquip. Une préoccupation confirmée par Laëtitia Giubbi : "Chez DLM Créations, nous sommes certifiés ISO 14001, car nous accordons une grande importance à la provenance des matériaux que nous nous procurons auprès de fournisseurs qui œuvrent en faveur de la protection de la nature et faisons attention au traitement des déchets". 

Anne-Sophie Glover-Bondeau

Produits d'entretien une réflexion responsable concertée

Helpévia, à l'initiative d'une expérience unique et originale en santé

L'utilisation des produits d'entretien a des impacts économiques, sociétaux et environnementaux forts. Dans le cadre de sa politique Développement Durable, Helpévia, groupement d'achats, a créé un groupe de travail tripartite réunissant des professionnels du secteur de la santé, les acteurs majeurs du produit d'entretien, distributeurs et fabricants, et des collaborateurs Helpévia avec les objectifs suivants :



Pour les professionnels du secteur :

Partager un retour d'expérience sur les conditions d'utilisation et d'élimination pour mieux prendre en compte et intégrer l'ensemble de leurs attentes

Pour les fabricants, distributeurs :

Apporter une valeur ajoutée différenciatrice ; à terme, modifier et améliorer leurs produits et services.

La réflexion s'est structurée sur l'approche globale du cycle de vie (conception, vie du produit, fin de vie, logistique et achats) afin que le marché intègre dans son ensemble les critères RSE économiques, environnementaux, sociaux.

6 livrets sont le fruit de ce travail :

Qu'est ce qu'un produit responsable ?

Pour pouvoir évaluer un produit d'entretien au-delà de sa composition avec une approche globale en

se référant aux 3 dimensions de la RSE - sa conception, son emballage, son utilisation, sa fin de vie.

Le bon produit pour le bon usage

Une aide à la décision objective, un référentiel pour confirmer ou infirmer le choix de l'établissement pour un produit, des techniques, des fréquences d'utilisation.

Pourquoi acheter un produit responsable ? Analyse RSE et coût global

Pour apporter des arguments objectifs pour substituer un produit responsable à un produit classique.

Information produit/Formation

Quelles informations de la Fiche de Sécurité (FDS) fournir à l'utilisateur final pour être le plus pédagogique ?

La formation est un point de vigilance incontournable car un produit aussi responsable soit-il ne sera jamais totalement efficient s'il est mal utilisé.

Systèmes de dilution et produits concentrés

Aide à la décision pour une installation optimisée d'un système de dilution.

Fin de vie du produit et gestion des déchets

Maîtriser le tri sélectif et connaître les différentes filières de traitement.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez **Sophie TABOUELLE** :

sophie.tabouelle@helpevia.fr

02 32 81 00 94.



Helpévia

Normandie 1

98 avenue de Bretagne

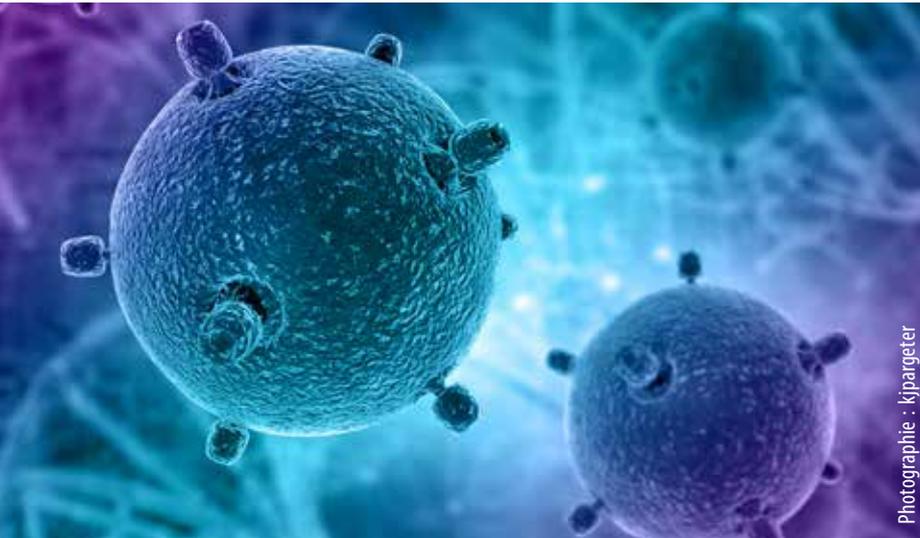
BP 81514

76038 Rouen Cedex

02 32 81 86 00

contact@helpevia.fr

www.helpevia.fr



Photographie : kjpgainger

Une solution innovante de désinfection

Le Jury du prestigieux PRIX GALIEN 2017 qui récompensera en décembre prochain les innovations exceptionnelles en matière de Santé publique a choisi HyperDryMist® dans la catégorie dispositif médical.

HyperDryMist® est mis à la disposition des Ehpads et de ses Prestataires dès le mois d'Avril 2017 par la Société MyBiotech, distributeur de 99Technologies en France. Considéré comme l'avancée la plus significative de ces dix dernières années, ce dispositif nouvelle génération, développé par un groupe d'experts internationaux totalement dévoués à la recherche d'une solution aux infections acquises en milieu de soins de santé, est une rupture de paradigme. D'une efficacité supérieure à toutes les procédures existantes, d'une parfaite innocuité pour l'homme et le matériel, HyperDryMist® a été éprouvé dans les conditions les plus extrêmes des crises sanitaires «...ce que font les systèmes les plus efficaces en 48 heures, HyperDryMist® le réalise en 4 heures, voire moins, avec une parfaite *traçabilité...»(TRAICE®) (Didier Martinez, DG MyBiotech). Les pilotes en place sous l'égide du Ministère de la Santé auprès de plusieurs CHU génèrent des retours enthousiastes de la part des Référents hygiénistes des CLINS : «...ce système nous satisfait beaucoup : maniable et facile à déplacer, facile d'utilisation, innocuité et rapidité d'action. Les services sont également satisfaits de ne plus bloquer les chambres si longtemps et de ne plus sentir l'acide péraétique...» (Docteur Cloé JANSEN Hygiéniste CEPI du CHU Henri Mondor).

Un référentiel métier « Hygiéniste » demandé par PROPIAS

Chaque année l'épidémie hivernale de grippe est un révélateur de la fragilité des organisations et des limites des systèmes malgré un personnel expert et ultra mobilisé. C'est dans ce contexte difficile, de pénibilité et à haut risque pour eux-mêmes, de transmission interhumaine, que les équipes Ehpads exercent leur métier. A ce titre, la SF2H poursuit sa réflexion sur un référentiel métier « Hygiéniste » demandé par PROPIAS qui renforcera et harmonisera les procédures sur le territoire, avec une véritable culture de sécurité pour l'ensemble des professionnels du secteur Médico-Social. Par ailleurs, les résultats imminents d'une étude de prévalence nationale des IAS et traitements antibiotiques en Ehpads, PREV'EHPAD, réalisés en juin 2016 par l'INVS et le réseau Clin-Arlin, confirmera le niveau de complexité des soins face au nombre croissant de personnes âgées hébergées

en Ehpads. C'est dans ce contexte de programme national de prévention des risques sanitaires que MyBiotech s'engage aujourd'hui auprès des Ehpads pour sauver des vies.

Nanotechnologie

Aujourd'hui en France la désinfection est traitée manuellement dans plus de 90% des cas. HyperDryMist® permet, de part sa simplicité d'utilisation, son innocuité, son efficacité et sa rapidité d'action, de remplacer avantageusement ces pratiques manuelles.

- Procédé de nébulisation sèche, invasif comme un gaz : générant une couverture désinfectante homogène, composée de millions de particules ultra fines d'un diamètre inférieur au micron, dont 80% entre 0,2 à 0,5 microns.
- Efficacité à faible concentration et dose de solution désinfectante : H2O2 6%, 1ml/m3, face à un large spectre de pathogènes, BMR (tel que

*Clostridium-Difficile), virus, spores, moisissures, champignons.

- Modularité des traitements : décontamination (routine) ou désinfection de haut niveau, réduction de 2 à 6 log.
- Adoption facile par le personnel : efficacité, rapidité, totale innocuité sur l'homme et le matériel, facilité d'utilisation quotidienne, rendent l'adoption du système pour tous les types d'espaces extrêmement facile.
- Rapidité du cycle de désinfection de 2 mn (ambulance) à 30 mn (chambre).
- Economie directe : provenant de la réduction importante d'infections nosocomiales, de la compression du temps alloué aux tâches de désinfection, de l'optimisation de l'utilisation de l'infrastructure grâce à la rapidité du traitement.
- Satisfaction des personnels des Ehpads, des Résidents et de leurs proches, conscients d'évoluer dans un environnement plus sûr. 



LE SAVIEZ VOUS ?

Tenir une poignée de porte, c'est donner la main à des milliers d'inconnus !



Malgré toutes les mesures d'hygiènes prises, les établissements médicaux et de soins doivent souvent faire face à l'apparition et la multiplication d'agents pathogènes, responsables de véritables vagues de maladies. Pour les responsables de ces établissements, ce problème est devenu un réel problème économique, sans parler des risques sanitaires auxquels s'exposent les employés, les habitants et leurs visiteurs. Un centre de soin d'ABlar, dans la Hesse en Allemagne, a cherché et trouvé un moyen de réduire le risque de contamination dans ses locaux. Les portes de ses bâtiments sont maintenant dotées de poignées au revêtement antimicrobien limitant la croissance des germes.

Pourquoi des poignées de porte antimicrobiennes ?

Tous les ans en Allemagne comme en France, ce sont des centaines de milliers de personnes qui contractent des infections liées à leur séjour pour traitement médical en ambulatoire ou en milieu hospitalier. Très souvent, il ne s'agit pas d'infections dites « par gouttelettes » (infections aériennes transmises en cas de toux ou d'éternuement), mais bien d'infections où le contact malades-agent pathogène se fait directement par la peau. C'est là, en particulier, que les poignées de porte jouent un rôle important car, dans les bâtiments publics comme les hôpitaux, les résidences pour personnes âgées, les écoles, les garderies ou les cabinets médicaux, des milliers de personnes ouvrent et referment des portes, transmettant ainsi sans le savoir un bon nombre



Photographie : Topntp26

d'agents pathogènes. La probabilité de contracter une maladie contagieuse est particulièrement grande en cas de déficit immunitaire.

Lorsque, comme tous les ans, l'automne et l'hiver font augmenter les cas d'infections, en moyenne 50% des locataires de la résidence d'ABlar tombent malades, parfois gravement et pour longtemps. Pour le personnel de soin, c'est une période très chargée, accompagnée par une augmentation des heures supplémentaires. « Une telle vague de maladie, avec des cas de fièvres et de nombreux pensionnaires alités, n'est pas seulement difficile pour les locataires. Pour nous responsables, cet état est lié à une augmentation drastique des coûts, car nous devons, durant cette période, en partie recourir à du personnel de soin supplémentaire. Les 146 poignées de porte SecuSan® montées maintenant sont donc une extension importante de nos efforts d'aseptisation.

Chaque poignée de porte étant chaque jour utilisée un nombre infini de fois, la probabilité d'une contamination

par les poignées augmente énormément pendant cette période », explique Jürgen Debus.

Les poignées de porte SecuSan® HOPPE sont une des mesures efficaces contre la diffusion de ces germes. Elles sont dotées d'un revêtement antimicrobien inhibant instantanément et durablement le développement des germes de types bactéries, algues et champignons. Le revêtement des poignées contient des ions d'argent qui, même après de nombreuses années d'utilisation intensive, conservent toute leur efficacité. Les poignées battantes en inox des portes coulissantes séparant les chambres des salles de bain sont, elles aussi, recouvertes d'un revêtement antimicrobien. Les poignées de fenêtre et de porte SecuSan® se nettoient avec les détergents et les désinfectants habituels. Leur surface est très résistante aux solutions aqueuses de substances alcalines, acides ou salines. 

HOPPE



SILVER ECONOMY EXPO

Le Salon professionnel des services et technologies pour les seniors.

Venez découvrir les innovations,
tendances et solutions
de l'économie du vieillissement.

En partenariat avec



14 et 15 novembre 2017
Paris, Porte de Versailles

VOTRE BADGE D'ACCÈS GRATUIT
sur silver-economy-expo.com





www.forbo-flooring.fr

SOLS PVC SARLON TRAFIC MODUL'UP

Un concept innovant, un engagement pour l'avenir

Le seul revêtement de sol PVC acoustique en pose libre

Idéale aussi bien pour le neuf que pour la rénovation, cette technologie unique sans colle et sans adhésivage en périphérie, bénéficie d'une efficacité acoustique de 19 dB.

- Pose rapide jusqu'à 100 m² par jour
- Réduction de la perte d'exploitation avec remise en service instantanée des locaux
- Économie considérable lors des rénovations futures : dépose rapide, pas de préparation de support
- Recouvrement possible d'anciens supports (Carrelage, PVC compact, Linoléum...)
- Recyclage facilité en filière PVC

créons un environnement meilleur

forbo

FLOORING SYSTEMS